

Les Nouvelles du Mouvement européen-Provence

Éditorial

Ainsi donc, 2012 aura été l'année de toutes les frayeurs, mais aussi celle de l'espoir.

Il n'est pas utile de revenir longuement sur cette danse autour du volcan que nous ont fait vivre les spéculateurs, les marchés financiers, et la faiblesse des réponses politiques apportées à cette crise. Nous savons bien d'ailleurs qu'il y aura d'autres vagues d'inquiétudes, d'autres interrogations, et d'autres bonnes réponses.

Mais cette rentrée 2012, depuis la deuxième semaine de septembre, apporte un lot de bonnes nouvelles. La Cour constitutionnelle de Karlsruhe autorise les institutions politiques allemandes à ratifier l'accord du 29 juin, et force du même coup les réticences de l'opinion en offrant à la chancelière allemande un surcroît de crédibilité dont elle a bien besoin dans les affaires européennes que son opinion publique regarde avec méfiance.

La deuxième bonne nouvelle, c'est encore une leçon de démocratie responsable : celle qui nous est administrée par les électeurs néerlandais qui ont choisi nettement d'envoyer à leur Parlement des partis pro-européens : libéraux et travaillistes. Les eurosceptiques et les anti-européens reculent, et le pays des tulipes nous offre un beau bouquet d'espérance.

Le troisième plaisir nous est offert par le Commissaire Barnier, en charge du Marché intérieur et des Services à la Commission européenne. Son plan de surveillance des banques avance, se structure, il a l'appui du Parlement et tout porte à croire que l'Allemagne sur ce sujet ne bloquera pas la volonté de mettre de l'ordre dans le système des 6000 banques en Europe. Commençons par les grandes, ce sera déjà bien.

Dernier point positif : la Commission européenne, en la personne du Président Barroso, semble décidée à mettre en place une plus forte intégration politique. Il avait l'appui du PPE, de l'ADLE, des S&D et d'EELV qui souhaitent, eux comme nous, que l'on s'achemine vers l'étape du fédéralisme, objectif prétendument tabou en France et dont le bon sens pourtant crève les yeux. Le bon sens, c'est le sens de l'histoire.

Je me réjouis donc de débattre de tout cela avec vous **le 4 octobre, à l'IEP d'Aix-en-Provence** à l'invitation du Président du *Mouvement européen-Provence*, le Professeur Jean Vergès.

*Jean-Marie Cavada, député européen
Président du Mouvement européen-France*

Le temps, prix de l'Etat de droit et de la démocratie

Les européens se sentent assiégés par de puissantes forces hostiles ("marchés", "agences de notation", "fonds d'investissement"...) sur lesquelles ils n'ont que peu de prise, mais qui peuvent, en une nuit, les contraindre à changer de gouvernement ou, ce qui est plus fâcheux, torpiller leur épargne. Et, comme jadis les habitants de Constantinople débattaient du sexe des anges à l'abri de leurs fragiles murailles, ils peinent à choisir à qui confier la mise en œuvre du système de défense qu'ils ont laborieusement édifié.

Après quatre années de "sommets de la dernière chance", la mise en œuvre des décisions prises au cours du dernier semestre – *Mécanisme européen de stabilité (MES)*, *Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG)* – va demander encore plusieurs mois durant lesquels se superposeront de complexes procédures nationales et communautaires. Cela est dû à la structure de l'Union et aux exigences de l'Etat de droit.

L'Union européenne n'est pas un Etat, ni même un Etat fédéral centralisé, comme les Etats-Unis d'Amérique, doté d'institutions nationales (Présidence, Congrès, FED) capables de réagir rapidement. Avec l'Union, nous avons bâti une structure politique *sui generis* et *hétérogène* qui, même dans les secteurs où, fort heureusement, progresse son intégration (monnaie, politique budgétaire et fiscale...), doit respecter *l'autonomie constitutionnelle* de ses Etats membres.

En l'occurrence, les décisions du Conseil européen ont abouti à des traités internationaux que les Etats membres doivent ratifier selon leurs règles constitutionnelles respectives. Or, ces règles exigent que la ratification de traités comme le MES ou le TSCG soit autorisée par le Parlement (ou, dans certains cas, par référendum). La ratification du TSCG devrait, par exemple, être débattue devant les vingt-cinq parlements des Etats signataires, soit plus de 6000 députés et sénateurs.

Directeur de Publication : Jean Vergès, Président du *Mouvement européen-Provence* (ME-F-Provence)

Rédacteur en Chef : Daniel Suzan (ME-F-Provence)

Contact email : lesnouvelles.mep@free.fr

Secrétaire de Rédaction : Annie Giraud-Héraud (ME-F-Provence)

Ont participé à ce numéro : Jean-Marie Cavada, Christine Chaigne, François Giraud-Héraud, Jean Vergès

Si vous souhaitez ne plus recevoir cette lettre, merci de le signaler par email

Il faut aussi compter avec le *contrôle de constitutionnalité*. La plupart des Etats membres se sont dotés d'un contrôle juridictionnel de la constitutionnalité de leurs engagements internationaux. Les juges constitutionnels sont, évidemment, bien moins nombreux que les parlementaires (la deuxième chambre de la Cour constitutionnelle fédérale allemande qui a rendu son verdict sur le MES et le "pacte budgétaire" était composée de huit juges), mais leur décision est sans appel.

Le sort d'un système qui concerne l'avenir de plusieurs centaines de millions d'Européens (et de leur partenaires, encore plus nombreux) était suspendu, ce matin du 12 septembre 2012, à la décision de huit juges inconnus du public, protégés des agitations politiques et de l'opinion publique. Il est vrai que l'autorité de la Cour de Karlsruhe a un fondement historique : elle est le garant, voulu par tous, de l'arrimage de l'Allemagne à la démocratie par le respect de l'Etat de droit. Et le poids de l'Allemagne est ce qu'il est... Comme le notait Winston Churchill à l'issue de la "bataille d'Angleterre", jamais le sort d'un aussi grand nombre n'aura été entre les mains d'un aussi petit nombre. Le système repose sur la légitimité du juge qui, à quelque niveau que ce soit et quelle que soit la terminologie, juge au nom du peuple.

Tout ce processus de ratification et de contrôles de constitutionnalité, lent et hasardeux, dérouté le citoyen, désolé le militant et renforce l'euroscéptique dans sa dérision... et pendant ce temps les marchés n'attendent pas. C'est pourtant le prix de l'Etat de droit, partie essentielle de la conception de la démocratie que partagent le demi-milliard de citoyens de l'Union, le prix de l'acceptabilité par les peuples de l'Union des efforts qui leur sont demandés.

Jean Vergès
Président du Mouvement européen-Provence

欧盟：实现一体化“雄心”很累 « UE : l'intégration, une ambition "fatiguée" » (YE Jiang)

Dans le texte qui suit, Christine Chaigne synthétise sa traduction d'un article de YE Jiang, directeur du *Centre de recherches sur la gouvernance globale* et du *Centre d'études européennes à l'Institut d'Etudes Internationales de Shanghai*, paru le 17 juillet 2012 dans la page financière du *Wenhui Bao* (quotidien de grande diffusion publié à Shanghai).

1. L'Union européenne, un acteur influent sur la scène internationale

YE Jiang rappelle que déjà en 1972, F. Duchêne, alors responsable de l'*International Institute for Strategic Studies (IISS)*, qualifiait la *Communauté européenne* (CE) de "puissance civile". Depuis lors les chercheurs en relations internationales n'ont cessé de débattre du rôle international de l'*Union européenne* (UE) et de sa puissance.

Les tenants du néolibéralisme, dont F. Duchêne et J. Nye, ont considéré la CE comme un acteur influent du système international. Mais d'autres, comme H. Bull ou comme J. Mersheimer (fondateur du courant du "réalisme offensif"), ont nié toute influence. Henry Kissinger est allé, dans les années 70, jusqu'à inclure la CE dans les cinq grands pôles mondiaux à côté des Etats Unis, de l'Union soviétique, du Japon et de la Chine, mais en même temps il s'est interrogé sur la CE comme acteur unique : "L'Europe, quel numéro de téléphone ?".

Prolongeant la vision de F. Duchêne, certains européens ont présenté la CE comme "puissance normative", tandis qu'H. Bull la réduisait à un instrument de coopération intergouvernementale, sans rôle ni pouvoir propres.

Pour sa part, l'auteur observe que l'intégration croissante de l'UE a fait de celle-ci un acteur influent sur des questions telles que le commerce international, la protection de l'environnement, le changement climatique ou les droits de l'homme ; de plus le Traité de Lisbonne a doté l'UE de la personnalité morale. Mais il constate que même ainsi, que ce soit dans une série d'affaires internationales majeures (guerre d'Irak, Lybie) ou de crises internes (celle de la dette, par exemple), ses performances sont différentes de celles d'un acteur unifié.

2. L'UE, sans véritable pouvoir souverain, est un acteur non étatique *sui generis*

L'auteur épingle avant tout le fait que l'UE ne dispose pas de la souveraineté, attribut fondamental de l'Etat. Elle est une organisation intergouvernementale régionale non étatique, de même nature que la Zone de libre-échange Nord-américaine, l'ASEAN, La Ligue arabe, l'Union africaine ou encore l'Organisation de coopération de Shanghai. Il admet cependant qu'elle présente des spécificités dont la plus évidente est son haut niveau d'intégration, et qu'elle possède certains attributs de type supranational.

Précisément, la crise de la dette souveraine de la zone euro révèle l'essence même de cet acteur particulier : si l'UE (ou la zone euro) était un Etat unifié ou une superpuissance, on ne parlerait pas aujourd'hui de crise de la dette souveraine en son sein, pas plus qu'au Japon ou aux Etats-Unis dont la dette publique rapportée au PIB est

pourtant beaucoup plus élevée que la dette moyenne de la zone euro. Certes, la politique monétaire de la zone euro est unifiée, mais les finances de l'UE et celles des États membres de la zone euro sont dissociées et il n'existe pas de mécanismes de transferts de paiement entre eux. L'UE fait pourtant des efforts pour affronter la crise comme un acteur unique. Lors des "Sommet" successifs de l'UE, ont été mis en place des outils (Fonds européen de stabilité financière, Mécanisme européen de stabilité) visant à régler les crises de dette souveraine actuelles et futures. En outre, 25 des 27 États membres ont signé le "Traité fiscal" visant à renforcer la discipline budgétaire et à supprimer les incohérences résultant d'une politique monétaire unifiée et de politiques économiques divergentes. Néanmoins, la façon dont la Cour constitutionnelle allemande intervient dans le processus décisionnel montre combien le rêve supranational de l'UE est encore loin. Quel que soit le développement de l'intégration européenne, l'UE restera pendant longtemps encore un acteur non étatique *sui generis*.

3. A la recherche d'un équilibre entre l'ambition des grands États et celle de l'intégration

Changeant de perspective, l'auteur s'interroge alors sur l'avenir de l'UE au sein d'un système international en mutation profonde, transformé par le rôle croissant des puissances émergentes (BRICS, "Next eleven").

S'appuyant sur un rapport de l'ESPAS (*European Strategy and Policy Analysis System*), "*Global trends 2030 – Citizens in an interconnected and Polycentric World*", mars 2012), il remarque que les pays leaders en Europe pourraient être tentés de se présenter comme des acteurs autonomes indépendants, et il doute que l'UE devienne un acteur semblable aux grandes puissances actuelles, parce qu'il est difficile d'imaginer que puisse exister au dessus de grands États ambitieux tels notamment l'Allemagne, la France et l'Angleterre, un "ultra-État".

Analysant le processus de transformation du système international, il pointe le rôle croissant d'acteurs non étatiques de plus en plus diversifiés, trouvant là des analogies avec ce qu'était l'Europe médiévale. Des ONG, des sociétés multinationales, des groupes religieux, des villes et même des individus ont la capacité d'orienter les évolutions du système actuel. C'est encore plus évident pour les organisations intergouvernementales d'intégration régionale. Il fait alors référence à P.J. Katzenstein pour qui le monde de l'après-guerre froide est un "monde constitué de régions". Dans ce contexte, l'influence de l'UE, leader du processus d'intégration régionale, est la plus forte. Il estime toutefois que l'UE jouera encore longtemps (si ce n'est toujours) un rôle d'acteur non étatique en tant qu'organisation d'intégration régionale ; or, cela coïncide précisément avec la tendance globale de la transformation du système international contemporain.

L'avenir de l'UE serait donc de continuer à chercher un équilibre entre l'ambition de ses États membres les plus importants et l'ambition d'intégration de l'UE elle-même.

*Christine Chaigne
Maître de conférences à la Faculté de Droit d'Aix-Marseille, spécialiste de la Chine*

Présidence chypriote du Conseil de l'UE : une ambition en quête de moyens

Du 1er juillet au 31 décembre 2012 Chypre exerce la présidence du Conseil de l'Union européenne, succédant au Danemark (et précédant l'Irlande). Admise au sein de l'Union européenne en 2004, Chypre assure pour la première fois cette fonction.

Ambitieux, le programme de la présidence chypriote – *Pour une meilleure Europe* – se propose de faire le lien entre redressement économique et mesures d'austérité, d'approfondir l'intégration européenne, de renforcer la cohésion sociale. Promouvoir la croissance, contribuer à la création d'emploi et défendre la solidarité sont parmi les priorités affichées. Rien de moins !

Les prérogatives dévolues à la *présidence tournante* ont été réduites par la nomination d'un président permanent du Conseil européen, mais Chypre a cependant la responsabilité durant ces six mois de cogérer les dossiers relatifs à la crise de la dette et à l'instauration d'une nouvelle gouvernance économique, tandis que le calendrier de travail des institutions lui impose de s'impliquer fortement dans la réforme de la PAC et dans la négociation du cadre financier du budget pluriannuel européen 2014/2020. Des enjeux lourds, point n'est besoin de le souligner.

Chypre se trouve certes dans une situation économique inquiétante et n'est peut-être pas un modèle d'orthodoxie financière (mais qui l'est de nos jours ?) : classée comme emprunteur à risque, Chypre a été contrainte de se tourner vers le *Fonds européen de stabilité financière* pour la recapitalisation de la *Banque populaire chypriote* et a fait de nouveau appel à la Russie pour faire face à ses besoins de financements publics pour 2013 et 2014, après un premier prêt accordé pour 2012, « sans condition compromettant son indépendance et sa souveraineté » a tenu à préciser le président chypriote. N'y voyons donc rien d'autre qu'un geste d'amitié d'oligarques russes très actifs dans l'île !

Ses rapports avec son grand voisin turc ne sont pas des meilleurs ? La Turquie n'a-t-elle pas prévenu « qu'aucun ministère, aucune institution de la république turque ne sera en contact avec la présidence européenne dans quelque activité où la présidence chypriote grecque serait partie prenante » ? Mouvement d'humeur d'un voisin sourcilieux, dira-t-on. L'UE s'en remettra...

Et si Chypre se trouve ainsi empêtrée dans des difficultés multiples, qui n'en a pas ? Et qui oserait douter que ce pays, après tout fort de 1,1 million d'habitants, ne pourrait à la fois gérer ses problèmes internes et externes et dégager les moyens matériels et humains nécessaires pour présider les travaux du Conseil des ministres de l'UE, conduire les réunions ministérielles à Bruxelles et Luxembourg, mener les débats, faire valoir ses propositions, dégager des consensus, tout en accueillant le millier de réunions de hauts fonctionnaires et autres conférences ou séminaires que suppose la présidence du Conseil de l'UE ?

Soyons rassurés : la présidence chypriote de l'UE peut compter sur le soutien de sponsors dûment répertoriés sur son site internet. Ne résistons pas à la tentation de les citer, puisque nous leur serons redevables du bon fonctionnement de l'Union durant ces six mois : *sponsor de platine, Cyta, leader de la fourniture de communications électroniques intégrées à Chypre ; grand sponsor, Emporion Plaza Ltd, filiale de Cyta ; sponsor d'or de la présidence, Cablenet ; sponsor d'argent, Microsoft ; sponsors de bronze, Logicom et Eurobank*. A quoi tient une *présidence tournante* réussie ! Mais interrogeons-nous : cela sert-il la crédibilité de nos institutions ? Et au-delà du cas chypriote, tous les Etats membres ont-ils réellement les moyens d'exercer cette mission en toute indépendance ?

François Giraud-Héraud
Mouvement européen-Provence

L'Ukraine confirme la condamnation de Mme Timochenko

En Ukraine, le mercredi 29 août dernier, la Haute Cour a confirmé la condamnation de Ioulia Timochenko à sept ans de prison pour abus de pouvoir dans la signature, en janvier 2009, d'un contrat gazier avec la Russie jugé désavantageux pour l'Ukraine par l'actuel pouvoir. Michael Mann, porte-parole de la *Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères*, a dénoncé le non-respect des « normes internationales en matière de procédures équitables, transparentes et indépendantes ». L'incarcération en 2011 de Ioulia Timochenko, l'égérie de la *révolution orange*, a largement contribué au gel d'un accord d'association et de libre-échange avec l'Union européenne.

La veille, le 28 août, la *Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)*, saisie par les proches de Ioulia Timochenko, avait tenu une audience sur ses conditions de détention, les violences qu'elle aurait subies et le traitement médical auquel elle a accès. Elle rendra sa décision « à un stade ultérieur ».

Jean François-Poncet

Jean François-Poncet qui présida le *Mouvement européen-France* a quitté cet été une existence riche au service de la France et de l'Europe.

Fils d'un ambassadeur de la III^{ème} République, diplomate lui-même, il accomplit une brillante carrière qui le vit Secrétaire Général de la Présidence de la République puis Ministre des Affaires Etrangères de 1978 à 1981. Après l'alternance de 1981, élu local, il fut président du Conseil Général du Lot-et-Garonne et sénateur.

Son engagement européen fut constant et fructueux. Jeune diplomate, il participa à la rédaction des Traités de Rome. Ministre des Affaires étrangères, il prit une part active à la mise en place des institutions européennes.

Tous ceux qui l'ont approché gardent le souvenir d'un homme courtois d'une grande finesse.



Contacts utiles

Mouvement européen-France <http://www.mouvement-europeen.eu/>

Mouvement européen-Provence <http://mouvementeuropeprovence.free.fr/www/>

Maison de la vie associative – Le Ligourès – Place Romée de Villeneuve – 13090 – Aix-en-Provence

Parlement européen – Bureau d'information pour le Sud-est http://sudest.europarl.fr/view/fr/agenda_org.html

Représentation régionale de la Commission européenne à Marseille http://ec.europa.eu/france/marseille/index_fr.htm

Où va l'Europe ?

Notez
sur vos agendas !

Conférence de Jean-Marie Cavada
député européen, Président du *Mouvement européen-France*

Judi 4 octobre 2012 à 18 h

IEP d'Aix-en-Provence, 25 Rue Gaston de Saporta, Aix-en-Provence